



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 74915

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur l'avenir des stations de ski des Pyrénées. Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande aux collectivités gestionnaires d' « assurer l'équilibre d'exploitation ou, à défaut, envisager l'arrêt de l'activité en cas de difficultés structurelles trop importantes ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

Dans son rapport annuel de 2015, la Cour des comptes formule plusieurs recommandations à destination des collectivités locales et de l'Etat sur l'avenir des stations de ski des Pyrénées. Elle propose notamment aux collectivités gestionnaires d' « assurer l'équilibre d'exploitation ou, à défaut, envisager l'arrêt de l'activité en cas de difficultés structurelles trop importantes ». Dans un objectif d'amélioration de la prévision et des orientations pluriannuelles des finances des collectivités, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit notamment deux dispositions permettant de renforcer l'information des assemblées délibérantes et des citoyens. Ainsi, d'une part, dans les collectivités locales ayant l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire, l'exécutif devra établir un rapport y afférant, et, d'autre part, pour toute opération d'investissement dont le montant est supérieur à un seuil fixé par décret, l'exécutif d'une collectivité locale présentera, à son assemblée délibérante, une étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération sur ces dépenses de fonctionnement. Ces mesures aideront les collectivités gestionnaires de stations de ski à apprécier le modèle économique et les choix d'investissements adaptés.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74915

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1447

Réponse publiée au JO le : [8 novembre 2016](#), page 9269